

Programme de Formation

EX05 - Nantissement, cession de créances et affacturage des marchés publics



Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : À distance

Prochaine session : *début* 14/09/2026

fin 14/09/2026

Contenu pédagogique



Public visé

Personnels chargés de l'exécution financière des marchés publics



Objectifs pédagogiques

- Savoir distinguer une cession de créances d'un nantissement
- Connaître le dispositif applicable pour délivrer un certificat de cessibilité
- Savoir gérer les cas particuliers (avances, procédures collectives, réserves de propriété...)



Description

1. Définitions

Cession de créances

Nantissement

Affacturage

2. Les différents intervenants

Le cédant, le cessionnaire, le débiteur cédé

Le factor

3. Le dispositif applicable

Les documents permettant la cession de créance : l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité (NOTI6)

Le contenu de l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité (NOTI6) : les précautions à prendre



La délivrance du certificat de cessibilité: au titulaire, aux cotraitants, aux soustraitants
La date de prise d'effet la cession de créance

4. Comment le cessionnaire obtient-il le paiement de la créance ?

Les dispositions prévues à l'article R313-28 du code monétaire et financier
L'obligation de notification au comptable public assignataire
Les effets de la cession ou du nantissement

5. La gestion du certificat de cessibilité

Le cas de la déclaration d'un sous-traitant en cours d'exécution
La cession de créance liée à un accord cadre
La transmission par voie d'endos : les dispositions prévues à l'article L.313-26 du code monétaire et financier et financier
La cession de créance de droit commun (auprès d'un fournisseur)

6. Les pièces justificatives exigées par le comptable assignataire des paiements

La cession de créances et le nantissement à un établissement de crédit
La cession judiciaire de l'entreprise en difficulté
La fusion absorption
En cas de cession judiciaire de l'entreprise titulaire, à quelles obligations du cédant antérieures à la reprise est tenu le cessionnaire ?

7. La gestion des conflits de cessions de créance

L'examen de l'arrêt du Conseil d'État Schuco International du 9 mai 2005
La cession de créance fractionnée ou les cessions partielles ou multiples

8. La clause de réserve de propriété

L'action en revendication du vendeur initial sur des marchandises pour lesquelles il dispose d'une réserve de propriété



Prérequis

Connaître les principes de l'exécution financière des marchés publics



Modalités pédagogiques

La formation reposera sur l'alternance d'apports théoriques et de mise en situations tirées du vécu des apprenants.



Moyens et supports pédagogiques

Le support remis aux participants contiendra le cadre juridique, les principales jurisprudences applicables, les points de vigilance, les liens vers diverses ressources documentaires et les cas pratiques.



Modalités d'évaluation et de suivi

QCM de début et de fin de formation

Mise en situation et cas pratiques

Tour de table

Evaluation à chaud



Informations sur l'accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes porteuses de handicap. Veuillez nous signaler si vous êtes une personne en situation de handicap (PSH) pour pouvoir adapter notre approche pédagogique et/ou mettre en place des mesures de compensation.